

Monsieur le Duc de Bourgogne a envoyé le seigneur de Coemailloy
avec lettres de creance a Monsieur l'Electeur Palatin Duc
de Deux Ponts. Et l'ambassadeur avec lettres de creance que luy a esté
proposé de la part de monsieur le Duc de Cosse
par un huguenot nommé fauchet et de quia de la part
du Roy par un gentilhomme allemand nommé Schonberg
Ensemble les réponses qui leur a faictes

Ledit Coemailloy est tombé malade et a esté par creance
au seigneur de Elcomont qui est telle

Le seigneur de Elcomont a résolu de servir a la gloire
de Dieu et de son Roy qui n'a plus de bien sur
labes au pays de la Navarre. Il n'a trouvé avec ny faictes
de personnes avec monsieur le Comte de Jussy par lequel
peu a peu a esté aussy excellente. Et aussy attendant
que Dieu envoie quelque autre moyen de servir
sa première intention

Il retiendra 6000 chevaux et chevaux de selle et sera
armé mesmement les gens de pied qui sont fort mal
pour estre mesz. Et de servir de tout son pouvoir
avec monsieur le Duc de Deux Ponts. Auquel
Il veut se fournir de moulins aultant qu'il fault
de servir aussy par armes a feu grand nombre de farine

Ledit seigneur de Elcomont n'a voulu aucunement de ce que
le Roy luy avoit accordé sinon la part de monsieur
l'Electeur Palatin qui est maintenant tellement pressé
que si n'est secouru d'argent sera contraint de servir
armé. Aussi a donné charge de particulier d'élégement
de la part de Comte de Sauerbourg ou Il est et a
qu'il a fait de sa part

De quia le partien du seigneur Coemailloy ledit seigneur
de Elcomont a mandé par un soldat qui avoit creance de luy

quel luy estoit du tout necessaire de faire 30000 escuz
promptement & quelz suspensoirs volontairement
L'Electeur palatin les avance ou du moins partiellement
dont il se rembourseoit sur les deniers prompts.

Christophorus de Wicquefort, Cancellarius
Electoris Palatini Sive Imperialis
L. G. de Wicquefort

R

Sommaire des propres que le Sr de Fauvelles a fait entreprendre
à Monsiegnr le Prince d'Orange de la part de monsiegnr
de mal de Coffer. Lequel sommaire les seigns Princes
de mal de Coffer ont vu et approuvé par escript

Monsiegnr de Mal de Coffer se recommande tres affectueusement
à vos bons graces. Il a esté de vostre conseil de Monsieur de Rubempré et du
Lecteur du Roy Monsieur de Capp. et cinq hommes d'armes de son
ordonnanse moy avec luy vous luy naia élocatoy d'uno Colicqu
qu'à eu ledit Sr de Rubempré par chemin. Il a esté convenu par
retourne. Cependant ledit Sr de Mal de Coffer a trouva voy que se continuasse
le voyage se sçavoir la catégorie. Il vous plura voir par
ma lettre de Croix qui est que ledit Sr de Mal de Coffer se
vous avec vostre armée estiez entré dans le pays de Flandres
dont à fait la garnison. Il souloit que vous vouliez aller prendre
posse contre les fat dudit Sr de Coffer et au domage de son subdit
de la seigneurie de Mal de Coffer. Sçavoir quelle est la voie d'entrée
de la ville de Mal de Coffer. Toutefois lors qu'il me vint à
me souvenir auic que bon de sçavoir. Sçavoir que de l'année
nostre soit encoré entré. Ann. ledit pays de Flandres. Mais
à fait quelle y est requise la voie de l'entrée commun de son subdit
de Mal de Coffer. Sçavoir la voie d'entrée de son subdit
de l'ordonnanse de ses subdits ou d'entrer avec tout
le secours de ses subdits. Sçavoir que à fait. Il en la pouli plus auic
heller de qui sçavez bien aduoc. de luy de seillon de Roy
mond. de de vous sçavez tout la plus grand plaisir que
se pour ay de vous en demander la raison. Sçavoir les
mesmes opinions que vous sçavez se tenir. qui de vous dit.
luy de Mal de Coffer de plus sçavoir de son qui est le Sr de Mal de Coffer
Joint de vous avec aucun occasion de vous sçavoir tant que
vous en vous laissez persuader à l'appetit d'aucun gent
gents qui sont de vous de rompre avec son tel Roy

assiz cognoir de tout la Chrestienne de approuver de tout les freres
de potentatz Chrestienne Et quant bien vous entreprendrez Il vous
estimez Princes si generaux de si bonne nature que vous ne tardez
plus a desceuvre de Jmannais Jalmoy si telle elle est
a l'ouedict un Roy qui a moget de de vous est l'abbie de d'aug
indente voir grand cur de au contraire de les abaisse contre
tout ce qui si. Jugezont de entreprendre de chose tant petit soit
elle au prejudice de son estat Et quil vous prie recevoir que
messieurs de la cur d'empire de Royne et point si de p'p's
aut messieurs de Prina de Condé quilrayz bien
tost la raison de luy afin que vous ne faciez aucun de son
appuy de ses forces com' vous entred'ez en perdre Jours
Car est de se vous assurez moy de se le due a contrainct la
trouppes de se. Prina de Condé revuillde et repasse de la riviere
de J'onne quilz auoyent passe au par de Gastollieault
a l'eue grand hast de Confusion Cellin quil est maintenant
nisi a J'aire que de trouppes de se. Prina de Condé est
attache de la J'olle attende de forme grande et que messieurs
de due sa qui sont de nombre de 6000 J'amp de de 25. a 30000
J'ommes de pied de de 25. grosse picie de chilleis sans
autres forces quil attende de mouvement Provenca qui conduit
messieurs de Condé de Condé. Et vous parle point de 6000
Suisses qui ont de le nouvellement leuz de qui sont maintenant par
de J'arie de 6000 Breisars qui sont maintenant de J'ant que
conduict messieurs de J'malle de de 3. de a 4000 J'amp J'armes
qui sont par de J'oy sous les J'oyes de messieurs de de
montmorancy de J'ivillouille de J'esse de de J'anne qui l'oy
sont assiz de de les J'ed demourz par de J'oy au grand
quantite de J'infanterie Et qu'on est de de l'armie de messieurs
de due de J'uy vous cognoissiez de ombres elle est de la nostre
J'oy de la J'ay J'mille la part que nous voudrions qui

